



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE DE BEDFORD

AVIS est par les présentes, donné par le soussigné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Bedford, préparé par la firme LBP évaluateurs agréés pour l'année 2026, sera en vigueur pour son deuxième exercice financier et a été déposé à mon bureau le 3 septembre 2025 au 1, rue Principale à Bedford, toute personne pouvant se présenter pour en prendre connaissance durant les heures d'affaires habituelles.

Il est également possible de consulter les informations concernant le dépôt du rôle triennal d'évaluation sur le site internet de la Ville de Bedford à l'adresse suivante : ville.bedford.qc.ca/citoyen/roles-devaluation.

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée ou transmise par courrier recommandé à l'endroit suivant :

Hôtel de Ville de Bedford
1, rue Principale
Bedford, Québec J0J 1A0

- être présentée sur le formulaire prescrit à cette fin disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée du montant prescrit par le règlement de tarification numéro 722-25 et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Bedford, ce 4 septembre 2025.

Me Catherine Nadeau, OMA
Directrice générale adjointe et greffière